

818
AFFAIRE N° 29

OBJET: Acquisition de divers terrains à l'amiable ou par exercice du droit de préemption.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains figurant sur la liste ci-jointe, pour lesquels des accords ont été conclus avec les propriétaires intéressés soit à l'amiable, soit par suite de l'exercice du droit de préemption.

La dépense sera financée suivant le cas, par emprunt ou à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

.../...

Réf. Cadas.	Superficie	Situation	Propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputati
AH 18	410m2	ruelle Géringère	Veuve GUERIN	73 800 (conf. à l'est. des Domaines)	amiable	Réserve foncière pour travaux d'urbanisme	908-21
AO 144	490m2	179 rue M Leclerc (3/4 des droits indivis)	Cts DEMOSTHENES	255 000 pour 3/4 des droits indivis (conforme à l'est. des Domaines)	amiable	Construction du Centre de Secours	900-21
AO 148	219m2	Ruelle Tadar	MINATCHY Permal	43 800 (compatible avec l'est. des Domaines)	amiable	"	900-21
AO 150	132m2	Ruelle Tadar	Cts BOURDAGEAU	64 000 (compatible avec l'est. des Domaines)	amiable	"	900-21
AO 158	259m2	Ruelle Tadar	LACORDAIRE Paul	45 000 (compatible avec l'est. des Domaines)	amiable	"	900-21
AT 57	406m2	Ruelle Cadet Rousset	MOUTOUCOMORAPOULLE François	50 000 (inférieur au seuil de consultation des DOM.)	préemption ZIF	Habitat social	904-21
AW 30	1 830m2	Ch. des Tamarins	MAILLOT Ferdinand	254 464 (supérieur de 12% à l'est. des Domaines)	amiable (SEDR)	travaux d'urbanisme (réalisation de la ZAC n°2 des Patates à Durand)	908-21
AW 145	682m2	"	BEGUE Sylvio	49 000 (compatible avec l'est. des Domaines)	amiable	"	908-21
BZ 52p.	1 05m2	Ch. du Colorado	Veuve CAZANOVE	10 500 (inférieur au seuil de consultation des DOM.)	amiable	travaux d'urbanisme (élargissement Ch. du Colorado)	901-21
CP 12-20-21 23-24 et 29	33 523m2	St-François (Convalescence)	Etat (Armée)	432 000 (estimation des Domaines)	amiable	Réserve foncière	908-21
CW 183p.	2 000m2	La Bretagne	PAYET Incl	200 000 (conforme à l'est. des DOM.)	amiable	trav. d'urbanisme (emplacement réserve sup. O.S)	908-21
CS 405	1 318m2	Bois de Néfles	BEGUE Firmin Arnaud	120 000 (supérieur de 14,3% à l'est. des Domaines)	amiable	Habitat social	904-21

.../...

M. Gilbert GERARD - Pourquoi accepte-t-on pour certains, un prix supérieur à celui des Domaines ? Pourquoi ne pas aller devant les tribunaux ?

M. DUPONT - Lorsque la Commune exproprie, le Juge attribue d'office une indemnité de remploi de 15 %, qui n'est pas attribuée en cas de négociation amiable. Donc, si on fait une procédure contentieuse en matière d'acquisition de terrain, le coût du terrain s'accroît de 15 %.

M. Gilbert GERARD - De ce fait, ceux qui acceptent de traiter au-dessous font une mauvaise affaire !

M. DUPONT - Non, parce que la plupart d'entre eux sont ceux qui veulent se séparer de leur terrain. Dans ce cas, l'indemnité de remploi qui a pour vocation de compenser le préjudice, n'a plus lieu d'être.

M. Marcel HOARAU - En général, lorsque vous proposez votre terrain à la vente, vous ne connaissez pas l'évaluation des Domaines ; ce qui fait que, souvent, nous achetons des terrains d'une valeur en-dessous de celle des Domaines.

MISE AUX VOIX, LA QUESTION
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

100- St-Denis le 23 Novembre 1981
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Riqui : Didier DULTIAUX
Bonne Copie Certificat Conforme
P/le Préfet
Le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste